



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3320

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3320**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur Pré Gaudry est stratégique dans le développement urbain de Gerland. Ce site industriel de 8,5 ha est délimité par les rues du Pré Gaudry et des Balançoires au sud, la rue Lortet au nord, le boulevard Yves Farge à l'ouest et l'avenue Jean Jaurès à l'est. Il constitue une réserve d'extension urbaine dans le prolongement nord de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins.

La restructuration de ce vaste îlot est phasée dans le temps et doit :

- prévoir un maillage urbain tous modes, afin d'inscrire ce tènement dans le prolongement de la centralité nord de Gerland et à l'articulation entre la rue de Gerland et les berges du Rhône,
- assurer un renouvellement urbain mixte de ce secteur, en répondant aux besoins d'implantation d'une infrastructure sportive et d'équipements d'enseignement.

Le projet s'inscrit sur un périmètre de 4,3 ha sur la partie sud du secteur Pré Gaudry. Il consiste à accueillir :

- un collège et un gymnase qui accompagneront la croissance démographique du quartier de Gerland et répondront aux besoins des habitants,
- l'Ecole de management (EM) Lyon, qui viendra conforter la vocation étudiante du 7° arrondissement qui est devenu l'un des premiers pôles universitaires de l'agglomération. L'arrivée de cette école sur ce territoire permettra un renforcement des synergies existantes entre l'éducation, le tertiaire et l'industrie,
- les espaces publics respecteront les orientations définies par l'urbaniste-paysagiste de Gerland ; ils consisteront à s'inscrire dans la continuité de l'allée Fontenay en réalisant un espace à dominante végétale favorisant les modes actifs de déplacement dont la marche et le vélo.

Les objectifs du projet ont été détaillés dans la délibération d'ouverture de la concertation.

II - Modalités et déroulement de la concertation préalable au lancement d'une opération d'aménagement

Sur le fondement des articles L 103-2, R 103-1 et suivants du code de l'urbanisme, la concertation préalable au lancement de l'opération d'aménagement a été ouverte par l'arrêté n° 2018-3025 du 19 septembre 2018.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'Hôtel de la Métropole, à la Mairie de Lyon 7°, au service de l'urbanisme appliqué de la Ville de Lyon et comprenait :

- l'arrêté susvisé approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de situation,
- le plan du périmètre de l'opération soumise à la concertation,
- une notice explicative fixant les objectifs et enjeux du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Un affichage a été apposé à la Métropole, à la Mairie de Lyon 7° et au service de l'urbanisme appliqué de la Ville de Lyon. Un avis de publicité publié a été émis dans la presse locale, afin d'informer le public de la date d'ouverture de la concertation.

La concertation a débuté le 25 septembre et s'est clôturée le 24 octobre 2018.

Après examen au cas par cas du projet urbain, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a décidé, le 31 octobre 2018, que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.

III - Contributions du public déposées dans le registre de concertation et réponses apportées

Trois contributions ont été déposées dans le registre de concertation, 2 en Mairie de Lyon 7°, une au service de l'urbanisme appliqué de la Ville de Lyon et aucune dans celui de l'Hôtel de la Métropole.

Les thèmes évoqués et réponses apportées par la Métropole sont les suivants :

1° - Transports : modes actifs et offre de stationnement

Des précisions sont demandées sur l'intégration des modes actifs et plus particulièrement sur la place des cycles dans le projet, ainsi que sur l'offre de stationnement développée sur le projet Pré Gaudry.

Réponses apportées par la Métropole de Lyon : le projet s'inscrit dans la politique de développement de l'offre en faveur des cycles poursuivie par la Métropole. Le maillage du projet viendra compléter l'offre de déplacement pour les modes actifs à l'échelle du quartier de Gerland.

Au sujet de l'offre de stationnement, elle sera étudiée plus finement dans le cadre des études de conception à venir afin de répondre aux différents types d'usages. Les programmes de construction qui seront développés sur le site devront intégrer le règlement relatif à la création de stationnement intégré au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

2° - Aménagement des espaces publics : usages et réduction des îlots de chaleur

Des précisions sont demandées sur les usages des espaces publics, il est suggéré un développement d'équipements destinés aux enfants, des jardins partagés et des composteurs. La Métropole est également interpellée sur l'intégration de la problématique des îlots de chaleur dans ce projet.

Réponses apportées par la Métropole : les usages à développer sur les espaces publics du projet seront étudiés dans le cadre des études de conception à venir. Ils devront être développés en complémentarité avec les projets menés à l'échelle du quartier et plus particulièrement la ZAC des Girondins qui prévoit la création d'un square pour enfants, de terrains de sports et de jardins partagés. Concernant la mise en place de composteurs, la Métropole accompagne dès à présent le développement de ce type d'équipement à l'échelle d'une copropriété ou d'un quartier, si l'initiative est portée par un groupe de citoyens. Le programme des espaces publics du projet Pré Gaudry intègre le développement d'une large part d'espaces verts qui comprend, l'Allée Fontenay (4 500 m²) et son élargissement (3 500 m²) qui intègrent des caractéristiques liées aux enjeux de développement durable, notamment la réduction des îlots de chaleur et la facilitation des ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales.

3° - Projets de construction : implantation et hauteur des bâtiments

Des précisions sont demandées concernant l'implantation et la hauteur des bâtiments.

Réponses apportées par la Métropole : les éléments présentés sont issus d'une étude de faisabilité qui devra être précisée avec les différents opérateurs. Les programmes qui seront aménagés devront respecter le futur PLU-H. La hauteur autorisée prendra en compte le tissu environnant de manière à permettre d'assurer la cohérence des programmes.

4° - Équipement public : gymnase

Des précisions sont demandées concernant l'implantation d'un gymnase dans le cadre du projet Pré Gaudry.

Réponses apportées par la Métropole : l'aménagement d'un équipement sportif est souhaité sur ce projet dans le cadre de l'accompagnement du développement du secteur de Gerland.

5° - Éléments patrimoniaux : halles industrielles

Des précisions sont demandées concernant les 2 bâtiments industriels du site.

Réponses apportées par la Métropole : les 2 bâtiments industriels du site ne sont aujourd'hui pas concernés par le périmètre du projet d'aménagement faisant l'objet de la présente consultation. L'inscription de ces 2 bâtiments comme éléments bâtis patrimoniaux fait l'objet d'une étude de la Métropole dans le cadre de la révision générale du PLU-H.

En conclusion de la concertation, les remarques exprimées ont bien été prises en compte. La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner de modification du projet ou à remettre en cause la poursuite de l'opération. Son bilan peut donc être approuvé par délibération du Conseil et permet à la Métropole d'engager la mise en œuvre de la phase opérationnelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération Pré Gaudry à Lyon 7° sur la base des objectifs et des principes d'aménagement arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.